



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 mars 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LES RÉSULTATS INITIAUX DE L'INITIATIVE DE SUSPENSION DES PERMIS DE CONDUIRE DES CONTREVENANTS FISCAUX

Les permis de conduire de près de 9000 fraudeurs de l'impôt sont suspendus; les 56 millions de dollars recueillis excèdent les projections de 34 %

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que 8900 New-Yorkais avaient vu leur permis de conduire suspendu parce qu'ils n'ont pas payé les impôts qu'ils doivent à l'État. Le coup de filet résulte d'une mesure législative adoptée l'an dernier en vue d'encourager les individus devant plus de 10 000 \$ d'impôts à régler leurs factures auprès du Département de l'Impôt.

« Nous envoyons un message clair aux contrevenants de l'impôt : ils peuvent payer les impôts dus ou faire face aux conséquences, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Pour beaucoup, ce message atteint son objectif, et cela fait que des milliers de personnes font ce qu'ils ont à faire et payent leurs impôts. Ceux qui ne l'ont pas fait perdent leur permis de conduire. »

« Le permis de conduire est un privilège, pas un droit, et ce programme a entraîné une réaction sans précédent chez les contrevenants de l'impôt qui ignoraient sinon leur dette, a déclaré le commissaire Thomas H. Mattox. Des milliers de personnes nous ont contactés pour faire ce qu'elles avaient à faire – payer leurs factures d'impôt en entier, ou travailler avec nous à des [modalités de paiement](#) en vue de régler la dette. Ceux qui ont continué d'ignorer leur dette ont vu leur permis de conduire suspendu. »

Lors du premier tour d'avis, plus de 17 700 conducteurs ont été contactés, cela à partir d'août 2013. En plus des 8900 suspensions, 6500 débiteurs fiscaux ont soit payé leur dette en entier ou effectuent des paiements sur leur dette, tandis qu'il a été déterminé que 2300 personnes n'étaient pas admissibles à la suspension.

Grâce au programme, les cueillettes d'impôt ont augmenté de près de 56,4 millions de dollars sur une base d'État et locale – une hausse de 34 % par rapport à l'estimation initiale de 42 millions de dollars. Le programme continuera d'aller chercher des millions de dollars chaque année alors que des milliers de débiteurs sont avertis et finissent par régler leur dette.

French

Lorsqu'un conducteur reçoit un avis de suspension de permis de conduire du Département de l'Impôt, il a 60 jours à partir de la date d'envoi postal pour prendre des dispositions de paiement. En cas de non-conformité, le Département des véhicules motorisés envoie un deuxième avertissement lui accordant 15 jours supplémentaires pour se manifester. Si le contrevenant ne contacte toujours le DMC, son permis sera alors suspendu jusqu'à ce qu'il paye sa dette ou mette en place des modalités de paiement.

Un contribuable qui conduit avec un permis suspendu encourt des risques d'arrestation ou de sanctions. Ceux dont le permis de conduire est suspendu peuvent cependant faire une demande de permis restreint leur autorisant à se déplacer seulement entre le lieu de travail et le domicile.

Dans l'État de New York, 96 % des impôts recouverts proviennent d'entreprises et d'individus qui remplissent volontairement leur responsabilité fiscale. Le 4 % restant est payé par le biais du contrôleur du Département des Impôts et des programmes de recouvrement et d'investigation des criminels. L'application des programmes comme la suspension des permis de conduire garantit une gestion équitable des impôts pour tous les New-Yorkais.

Communiquez avec le Département des Impôts

- Visitez le www.tax.ny.gov
- Appelez le (518) 862-6000 pour régler ou proposer des modalités de paiement des dettes fiscales.

###

Des renseignements supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418